



Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME

17 Février 2021 – 19h00

Compte-rendu de séance

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le DIX-SEPT FEVRIER à 19H00,		Conseillers Municipaux	
Le Conseil Municipal de FONTAINE NOTRE DAME s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno IVANEC, Maire, suite à la convocation en date du 12/02/2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.		Effectif légal :	19
		En exercice :	19
Étaient présents : MM. IVANEC Bruno, CHEMSI Ludivine, BEAUVOIS Philippe, COURTOIS Sylvie, DELOFFRE Bernard, LEMAIRE Françoise, LELEU Marc, BAHEUX Claudine, DUCLERMORTIER David, HOSSELET Christine, JEUNE Anthony, LOCQUET Julie, PANIEN Baptiste, GOSSELET Nathalie, DRAUX Stéphane, POTDEVIN Michèle, LAURENT Bernard, LOCQUET Pierre-Marie, DUMETZ Nathalie -		Présents :	1*
Absents excusés : // -		Absents :	0
Absents : // -		Procurations :	0
Procurations : // -		Volants :	19
Mr PANIEN Baptiste assure le secrétariat.			

• **Lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 23 Décembre 2020**

Observations : Néant

ORDRE DU JOUR :

1. Rénovation et mise en accessibilité du cimetière – Avenant n° 1 au marché
2. Travaux de rénovation de l'Eglise – Demande de subventions
3. Réfection du mur d'enceinte de l'Eglise – Demande fonds de concours de la CAC
4. Signalisation horizontale RD – Convention avec le Département du Nord
5. Convention d'occupation du domaine public avec la Société TECHCREA

1. Rénovation et mise en accessibilité du cimetière – Avenant n° 1 au marché

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché n° 20 00 034 00 244 59 00, contracté avec l'Entreprise EIFFAGE d'ESCAUDOEUVRES dans le cadre de la rénovation et la mise en accessibilité du cimetière communal, afin d'intégrer la réalisation de prestations non prévues au marché initial.

M. le Maire présente le projet d'Avenant n° 1 et précise qu'il a reçu un avis favorable de la Commission Communale d'Appel d'Offres en date du 15/02/2021, et que le plan de financement initial permet de couvrir ces travaux.

Prix nouveaux : Reprofilage des allées du cimetière

	Désignation	Unité	Quantité	PUHT	Montant de l'Avenant
Prix n° 8.5	Terrassement et reprofilage en schiste	M2	1850	13.68 €	25 308,00 €

Augmentation de Quantités : Reprofilage des allées du cimetière

	Désignation	Unité	Quantité	PUHT	Montant de l'Avenant
Prix n° 1.3	Constat d'huissier	F	1	2 000,00 €	2 000,00 €

Le nouveau montant du marché est désormais de :

	Marché initial	Modification Marché Public n° 1	Nouveau montant du marché
Montant HT	188 856,50 €	27 308,00 €	216 164,50 €
TVA 20 %	37 771,30 €	5 461,60 €	43 232,90 €
Montant TTC	226 627,80 €	32 769,60 €	259 397,40 €
Pourcentage de l'Avenant par rapport au Marché initial :			14,46 %

L'index de référence est identique à celui du marché de base soit :

ü INDEX NATIONAL : TP 08 (base 2015)

Il précise que ces dépenses seront imputées à l'article 2313 du budget communal 2021.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cet avenant n° 1, et de l'autoriser à le signer.

Décision :	Adopté
DCM n° 2021-1	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

2. Travaux de rénovation de l'Eglise – Demande de subventions

M. le Maire expose à l'assemblée que les travaux de rénovation de la première tranche de l'Eglise Saint Martin qui concerne la restauration du clocher, peuvent faire l'objet de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et au titre du dispositif dédié à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé de la Région Hauts-de-France.

Il soumet à l'assemblée l'estimation du maître d'œuvre, François BISMAN, Architecte du Patrimoine, dont le montant s'élève à la somme de 357 384,40 euros HT, en vue de l'octroi des subventions susceptibles d'être allouées à la Commune par le Préfet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de 40 % soit un montant de **142 954,00 Euros** et le Président de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif dédié à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé au taux de 35 % soit un montant **125 000,00 Euros** - Programmation 2021.

Il présente le plan de financement de cette opération et demande au conseil municipal de se prononcer.

Décision :	Adopté
DCM n° 2021-2	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

3. Réfection du mur d'enceinte de l'Eglise – Demande fonds de concours de la CAC

M. le Maire expose à l'assemblée que les travaux de réfection du mur d'enceinte de l'Eglise, peuvent faire l'objet d'une subvention au titre des Fonds de Concours auprès de Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Il soumet à l'assemblée l'estimation, dont le montant s'élève à la somme de 65 800 euros HT, en vue de l'octroi des Fonds de Concours de la CAC au taux de 50 % soit un montant de **32 900 Euros** - Programmation 2021.

Il présente le plan de financement de cette opération et demande au conseil municipal de se prononcer

Décision :	Adopté
DCM n° 2021-3	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

4. Signalisation horizontale RD – Convention avec le Département du Nord

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en œuvre et l'entretien de la signalisation horizontale (marquage de guidage et marquage obligatoire aux carrefours) sur les routes départementales en agglomération, font partie des compétences de la commune.

Il expose la proposition faite par le Département du NORD d'assurer le renouvellement de ces marquages en agglomération pour deux ans à compter de la date de signature de la convention et reconductible tacitement tous les 2 ans sauf dénonciation de l'une des parties, six mois au moins avant son terme.

Un projet de convention définissant les modalités techniques, administratives et financières de la mise en œuvre et de l'entretien de la signalisation horizontale a été établi à cet effet.

Il donne lecture de ce projet de convention, et demande au Conseil de se prononcer et de l'autoriser à le signer.

Décision :	Adopté
DCM n° 2021-4	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

5. Convention d'occupation du domaine public avec la Société TECHCREA

M. le Maire expose à l'assemblée que la société TECHCREA SOLUTIONS, opérateur d'accès internet dédié aux professionnels souhaite créer un Nœud de Raccordement Opérateur (NRO) sur le domaine public routier de la commune, sis au rond-point du Petit Fontaine direction Cambrai avant le 119 Route de Bapaume.

Un projet de convention définissant les modalités techniques, administratives et financières a été établi à cet effet.

La société Techcréa Solutions s'acquittera d'une redevance annuelle dans les conditions prévues à l'article R.20-52 du code des postes et communications électroniques.

Il donne lecture de ce projet de convention, et demande au Conseil de se prononcer et de l'autoriser à le signer.

Décision :	Adopté
DCM n° 2021-5	• Pour : 19 • Contre 0 • Abstentions : 0

Les présentes délibérations (DCM 2021-1 à 2021-5) peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de leur publication (Affichage), devant le Tribunal Administratif de Lille.

Le Maire,

Bruno IVANEC



B. Ivanec

Date d'AFFICHAGE : 19 FEVRIER 2021